

Intercommunalité



Les effets de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et l'arrêté de Mr le Préfet de la Savoie en date du 8 décembre 2016 ont acté la fusion des communautés de communes de l'Arvan et de Cœur de Maurienne au 1er janvier 2017.

Les 43 délégués de la nouvelle communauté de communes 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) réunis le

11 janvier 2017 ont élu Mr Jean-Paul Margueron, Président de cette nouvelle structure.

La 3CMA regroupe 16 communes, représentées au Conseil communautaire par des élus issus des conseils municipaux.

3 élus de Villargondran représentent la commune au Conseil Communautaire.

Les communes :

Albiez-le-Jeune

Albiez-Montrond

Foncouverte-La Toussuire

Hermillon

Jarrier

Le Châtel

Montricher-Albanne

Montvernier

Pontamafrey-Montpascal

Saint-Jean d'Arves

Saint-Jean-de-Maurienne

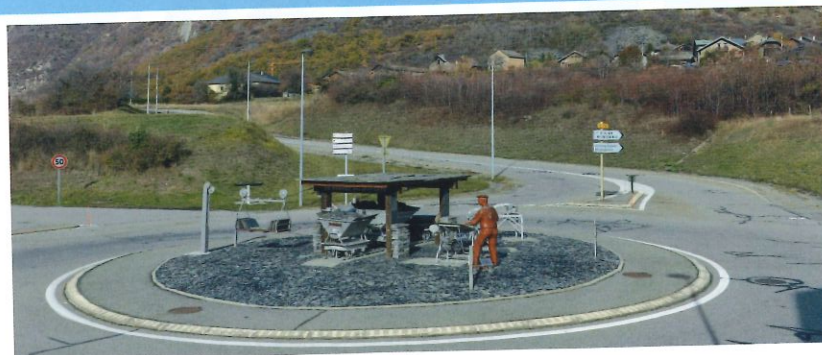
Saint-Julien-Montdenis

Saint-Pancrace

Saint-Sorlin d'Arves

Villarembert-Le Corbier

Villargondran



VILLARGONDRA N